

C
660

ÉTAT DE LA QUESTION
DE
L'INOCULATION

DE LA
**PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE DE L'ESPÈCE BOVINE
EN 1861 ;**

PAR
le Docteur *Willems*,

Chevalier de l'Ordre du Lion Néerlandais, Médecin principal de l'Hôpital Civil
de Hasselt, et Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes.



IMPRIMERIE DE H.-J. CEYSENS,

RUE DU DÉMER,

—
1861.

C
№ 660

ÉTAT DE LA QUESTION

DE

L'INOCULATION

DE LA

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE DE L'ESPECE BOVINE,

EN 1861.



RIJKSUNIVERSITEIT TE UTRECHT



2671 691 4

ÉTAT DE LA QUESTION

DE

C. M. H. O.

L'INOCULATION

DE LA

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE DE L'ESPÈCE BOVINE

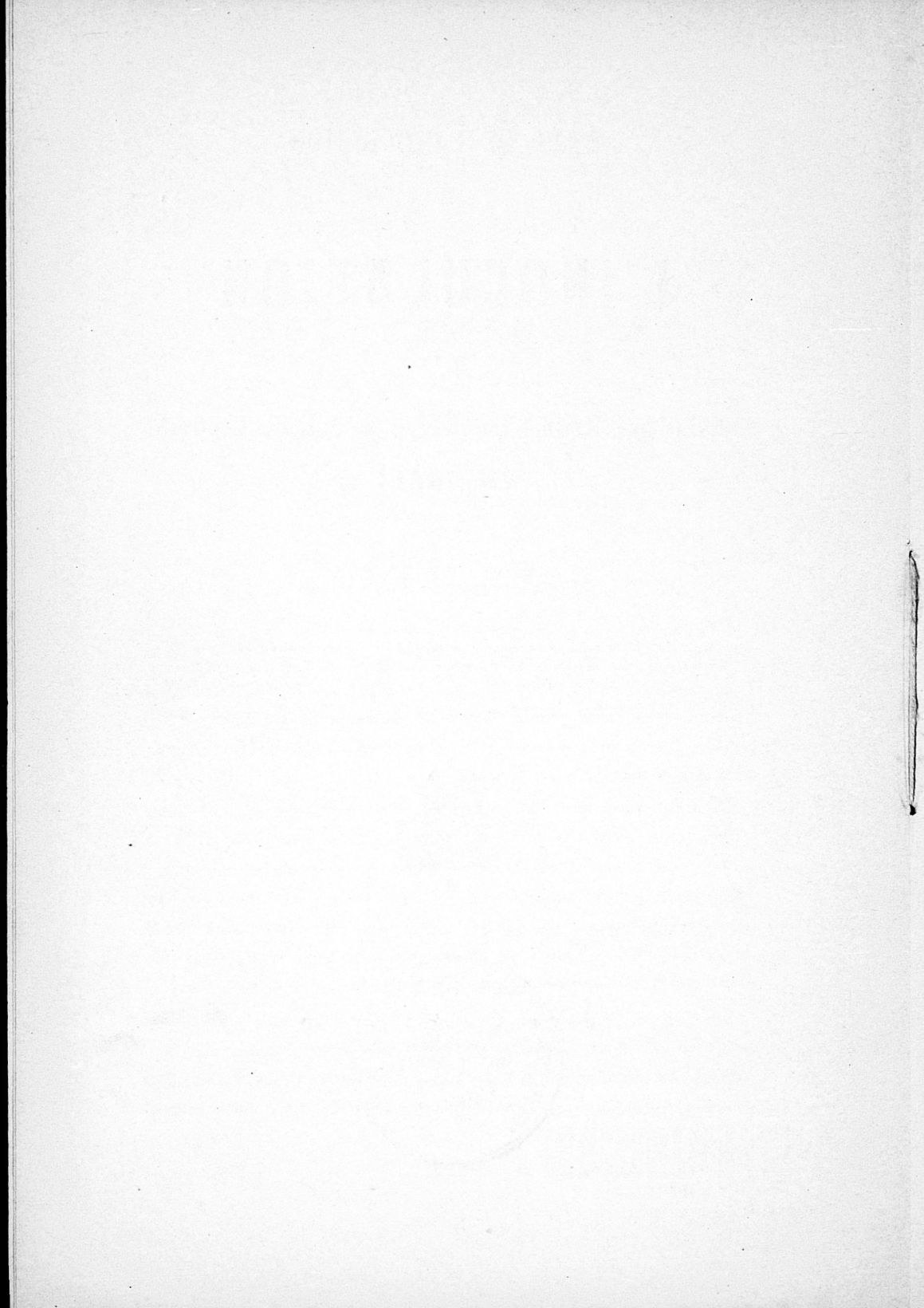
EN 1861;

PAR

le Docteur *Gilleus*,

Chevalier de l'Ordre du Lion Néerlandais, Médecin principal de l'Hôpital Civil
de Hasselt, et Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes.





ÉTAT DE LA QUESTION

DE

L'INOCULATION

DE LA

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE DE L'ESPÈCE BOVINE.

I.

Une période presque décennale s'est écoulée depuis que le système d'inoculation de la pleuropneumonie est entré dans le domaine public. Nous avons donc cru utile de constater l'état présent de cette importante question ; c'est ce que nous allons faire, purement et simplement, en ne nous appuyant que sur des données positives, en ne prenant, comme toujours, pour guide que la vérité.

Deux documents de la plus haute importance et destinés à répandre les plus vives lumières sur le grave débat soulevé depuis 1852 relativement à l'inoculation de la pleuropneumonie, viennent d'être mis au jour en Belgique, presque simultanément. L'un est un rapport officiel émanant de la Commission instituée auprès du ministère de l'intérieur pour l'étude de cette question ; l'autre est un rapport d'un corps libre, de la première association agricole du pays : la Société Centrale d'agriculture.

En publiant ces quelques lignes, notre but est de présenter un aperçu de ces deux documents, qui, — nous le constatons tout d'abord, — en donnant une consécration éclatante à notre système, démontrent, à la dernière évidence, combien nous étions dans le vrai quand, dans notre premier

mémoire sur l'inoculation, adressé à M. le ministre de l'Intérieur, nous avons proclamé la vertu prophylactique de l'inoculation pleuropneumonique.

Il devait en être ainsi, car un système, une vérité, — parussent-ils invraisemblables au premier abord, même aux meilleurs esprits, — s'ils sont basés sur l'observation raisonnée et une expérience soutenue, triomphent infailliblement des nombreux obstacles que l'ignorance, d'un côté, le scepticisme ou la passion aveugle, de l'autre, élèvent en vain pour empêcher leur libre manifestation.

Aujourd'hui, malgré l'opposition vive, même passionnée, que nous avons rencontrée chez certaines personnes, et principalement chez quelques membres de la Commission belge, nous avons la satisfaction de voir notre système d'inoculation adopté dans toute l'Europe, et jusqu'en Afrique et en Amérique. En effet, un grand nombre d'inoculations ont été pratiquées, notamment au Cap de Bonne-Espérance, et le *North American and United States Gazette*, journal imprimé à Philadelphie, dans ses n^{os} du 16 et du 22 mai 1860, fait un brillant éloge de l'inoculation, dont il recommande vivement la pratique aux Américains.

Cela est très-naturel; car, depuis plus d'un demi-siècle, la pleuropneumonie épizootique, un des fléaux les plus terribles que l'on ait jamais vus, sortant des montagnes de la Suisse où se trouve son berceau, a envahi successivement les différentes contrées de l'Europe et causé, par ses cruels ravages, des pertes s'élevant à plusieurs milliards de francs.

Les avantages incontestables que donne l'inoculation, — parfaitement établis dans les deux documents dont nous nous proposons d'entretenir le public, — ont été bien compris dans les pays où la pleuropneumonie sévit plus particulièrement; aussi le système de l'inoculation de cette épizootie y est-il devenu d'une application générale, comme l'est celui de la vaccine.

Sans entrer dans des détails sur ce qui se passe en Belgique, nous nous bornerons à constater que, d'après les deux rapports cités plus haut, l'inoculation est pratiquée partout où apparaît l'épizootie pneumonique et

qu'il est dûment constaté aujourd'hui, par des milliers de faits, qu'elle fournit des avantages incontestables.

Dans l'empire d'Autriche, en Prusse, dans le Wurtemberg, le Hanovre, la Saxe, la Bohême, et dans différents Etats de l'Allemagne, notre système a été beaucoup expérimenté et a été suivi des résultats les plus féconds. Cela est constaté dans une foule d'écrits, dans un grand nombre de rapports émanés de vétérinaires, et principalement dans les *rappports officiels* de la commission d'Ober-Barnim, élaborés, sous les auspices du gouvernement prussien, par MM. Ulrich, Bretsch, Christiani, Héring, Jena, Ribbach, Kaskel, Smidt, Thaer, Vater.

La pleuropneumonie est peu connue dans le vaste empire de Russie, où elle est remplacée par une épizootie plus meurtrière encore, le typhus contagieux ou la peste bovine. Pour préserver les bêtes à cornes de cette affection on a eu également recours à l'*inoculation* de cette terrible maladie. Les premiers essais ont commencé en 1853, avec l'autorisation du gouvernement, sous la direction de M. Jessen, directeur de l'école vétérinaire de Dorpat. Les résultats en ont été si favorables que le gouvernement vient d'organiser un premier établissement d'inoculation dans une des propriétés du major Rezanoff, située dans le district d'Odessa.

Dans la Grande-Bretagne, où la pleuropneumonie ne sévit pas avec intensité, peu d'expériences d'inoculation ont été faites; cependant M. Olden, vétérinaire, a présenté à la société d'agriculture de Cork, en Irlande, un rapport très-favorable sur les inoculations pratiquées dans ce pays.

En Suède et en Norwège, notre système n'a pas été expérimenté, ce qui se comprend, puisque, d'après M. Kinberg, directeur de l'école vétérinaire à Stockholm, il ne s'est présenté, dans le premier de ces royaumes, que quelques cas de pleuropneumonie en 1847 et 1856; et que dans le second, — d'après une lettre adressée le 25 juin 1860 par M. le ministre de l'intérieur de la Norwège à la Société Centrale d'agriculture de Belgique, — cinq cas de pleuropneumonie ont été seulement observés en 1851, sur du bétail importé des Pays-Bas.

Les pays où, à part la Belgique, la pleuropneumonie fait le plus de ravages, sont les Pays-Bas, la France et l'Italie ; et c'est aussi là, comme nous allons le voir, que l'inoculation a été le plus en honneur.

C'est ainsi que dans le Piémont, et surtout dans la Lombardie, des milliers de faits d'inoculation suivis des meilleurs résultats, ont été observés et se trouvent enregistrés dans le journal *Il veterinario*, publié à Milan. — Dans ce pays, où la question de l'inoculation a été traitée avec science et talent par MM. Ponza, Strada, Lessona, Corvini, Ercolani, Vidari, etc., un grand nombre de rapports ont été faits ; parmi eux nous remarquons principalement le rapport officiel du *Comité médical de la Lomelline* ; le rapport de la commission de la province de Brescia, par M. le docteur Balardini ; et les deux rapports successifs de la *Chambre de commerce de Pavie*, écrits qui ne laissent plus aucun doute sur les résultats favorables obtenus dans cette partie de l'Europe par l'application de notre système comme moyen préservatif de la pleuropneumonie de l'espèce bovine.

Ce qui confirme d'ailleurs ces assertions, c'est que la *Société d'agriculture des Etats-Sardes* décerna, dans sa séance de septembre 1856, une médaille d'argent au docteur Ponza, « comme étant le premier promoteur de la méthode Willems en Italie. »

D'un autre côté, l'*Institut des sciences, lettres et arts de la Lombardie* accorda en 1836 le prix de la fondation Gagnola au docteur Corvini, professeur distingué de l'école vétérinaire de Milan, pour son mémoire sur l'inoculation de la pleuropneumonie, que l'auteur proclame être le souverain remède contre cette affection.

En France — où notre procédé est fort en usage, surtout dans le Nord, — indépendamment d'une foule d'écrits et de rapports, qu'il serait trop long d'énumérer, comme l'atteste encore le cahier de février de cette année du *Recueil de médecine vétérinaire de Paris*, où, à la page 150, M. Reynal, professeur à l'école impériale vétérinaire d'Alfort, recommande vivement la pratique de l'inoculation et fait l'énumération d'un grand nombre de faits probants, communiqués à la Société Centrale

d'agriculture du Pas-de-Calais par un vétérinaire aussi actif qu'intelligent, M. Mannechez (d'Arras), la *Commission scientifique, instituée près le Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics*, dans un document remarquable, dû à la plume élégante de M. H. Bouley, le savant professeur d'Alfort, a hautement exprimé son opinion favorable à l'inoculation préventive.

Dans les Pays-Bas, notre système a été appliqué sur une vaste échelle, principalement dans les provinces de Frise, de la Hollande méridionale, de Groningue, d'Utrecht, de Drenthe, etc.; et de nombreux écrits et rapports, tant officiels que privés, ont été mis au jour. Nous mentionnerons d'abord comme les plus importants les *quatre rapports* sur les inoculations faites dans la province de Frise, par M. Jennes, professeur à l'école vétérinaire d'Utrecht, lequel fut envoyé dans cette contrée par S. Exc. le ministre de l'Intérieur, afin d'y enseigner notre procédé et d'y contrôler les opérations.

Viennent ensuite les rapports sur les inoculations faites dans la Hollande méridionale, adressés aux Etats-Députés par la Commission officielle organisée dans cette province pour la propagation de l'inoculation. Mais nous citerons surtout les trois rapports de la *Commission scientifique, instituée près le ministère de l'intérieur* pour l'étude de cette question, et composée de la plupart de MM. les professeurs de l'école d'Utrecht.

Nous devons tout d'abord rendre hommage aux efforts consciencieux qu'a faits le gouvernement des Pays-Bas pour arriver à la constatation de la vérité : tous les rapports officiels, publiés dans ce royaume, et renfermant un grand nombre de faits d'inoculation, ont été élaborés avec un soin infini, et ils concluent tous, de la manière la plus péremptoire, pour la vertu prophylactique de notre système.

C'est ainsi que la Commission scientifique, après s'être vouée à sa tâche avec beaucoup de conscience et de suite, se déclara, dans son dernier rapport, suffisamment éclairée, et conclut à L'ADOPTION GÉNÉRALE DE LA PRATIQUE DE L'INOCULATION, comme étant le seul remède propre à délivrer ce beau pays, si riche en bétail, du fléau péripleumonique.

Dès lors, en 1853, le gouvernement Néerlandais, par l'intermédiaire des commissaires royaux près des Etats provinciaux, invita MM. les bourgmestres de la plupart des communes à engager les éleveurs à soumettre leur bétail à l'inoculation, opération qui fut faite gratuitement, en même temps que les pertes éventuelles, subies par suite de ce remède, étaient payées sur la caisse provinciale.

Une mesure analogue vient d'être décrétée dans notre pays. La Société d'agriculture de la Flandre Orientale a décidé à l'unanimité, sur la proposition de M. T'Kint de Nayer, dans sa séance du 11 mars, que *tous* les agriculteurs d'un canton ou d'une commune où sévit la pleuropneumonie seraient invités à faire inoculer leur bétail, et que les pertes éventuelles subies par l'opération leur seraient payées. Une démarche dans ce sens est faite par cette Société auprès du Gouvernement. Dans l'intérêt de la vérité nous souhaitons qu'elle aboutisse, et que cet exemple soit suivi par d'autres associations agricoles.

Dans d'autres provinces, et notamment dans la Hollande méridionale, on alla plus loin. Des primes de 100, de 150 florins, etc., furent accordées aux vétérinaires qui avaient pratiqué le plus d'inoculations, et aux détenteurs de bétail qui avaient soumis à cette opération le plus grand nombre de bestiaux.

C'est ainsi qu'en 1856, la Commission instituée dans cette province pour la propagation de l'inoculation a dépensé plus de 7,000 francs.

A Baard, en Frise, il existe, d'après M. Van Loon, député de cette province et secrétaire de l'une des Sociétés, trois associations d'assurance contre la mortalité du bétail. La première n'applique point l'inoculation, et perd 40 0/0 ; dans la seconde cette opération est rendue obligatoire pour la moitié du bétail, et les pertes s'y élèvent à 11 0/0 ; la troisième au contraire inocule tous ses bestiaux, et perd seulement 6 0/0.

Ces chiffres sont plus éloquentes que toutes les démonstrations possibles ; aussi les Frisons le comprennent-ils tellement bien qu'à Baarderaa-deel déjà *trois* Sociétés d'assurance mutuelle ont rendu l'inoculation obligatoire pour le bétail de tous leurs membres.

N'oublions pas d'ajouter que dans le compte-rendu de la séance de la Société d'agriculture des Pays-Bas, tenue à La Haye le 23 mai 1859, il est dit, p. 323 :

« Tous les orateurs qui prennent part à la discussion sur la pleuropneumonie constatent que l'inoculation a donné de bons résultats dans toutes les provinces du royaume, et que cette pratique se généralise de plus en plus. »

A la page 550 du même document officiel, nous trouvons ce passage, où M. le président résume la discussion : « L'inoculation de la pleuropneumonie du bétail est le meilleur remède préservatif; il est important que les convictions de l'assemblée soient rendues publiques. »

En outre, nous lisons dans le *Nieuw Amsterdamsch Handels- en Effecten blad* du 8 septembre 1860 :

« Le 27 août 1860, se réunit à Rotterdam l'Association générale des vétérinaires des Pays-Bas. Les communications des membres, relativement à l'inoculation de la pleuropneumonie, furent très-importantes; car il en résulte que cette pratique gagne de plus en plus la confiance des détenteurs de bétail, qui, après avoir une première fois expérimenté l'inoculation, l'appliquent indistinctement à toute bête nouvellement achetée, ainsi qu'aux veaux. L'opposition de beaucoup de personnes prévenues contre cette opération tombe journellement, et elles font inoculer leurs bestiaux pour les préserver ainsi des atteintes de cette maladie tant redoutée. Les membres de l'Association, MM. Van Dam, Swart, Korndorffer, Van der Vaart, Steygerwalt, Rotscheid et Montens, ont inoculé avec d'excellents résultats 16,000 bêtes bovines pendant l'année 1859 et jusqu'au mois d'août 1860. »

Tels sont les résultats favorables constatés, et les mesures administratives prises chez nos voisins du Nord, plus intéressés que toute autre nation du monde à connaître la valeur exacte d'un remède propre à conserver leurs magnifiques et nombreux troupeaux.

Voilà en quelques mots comment, de la Belgique, l'inoculation de la pleuropneumonie s'est rapidement répandue dans toutes les parties du

monde, où elle a été accueillie et expérimentée par des hommes consciencieux et compétents.

Aussi est-il à remarquer, comme on le verra plus loin, que les deux documents belges, dont il est ici question, répondent victorieusement à certaines objections, considérées comme capitales par quelques adversaires de notre système, objections qui se résument ainsi :

1° L'inoculation n'est pas un préservatif assuré ;

2° Ce remède est pire que le mal ;

Et enfin, 3° Cette méthode n'est pas fondée scientifiquement.

On se convaincra, pour les deux premières objections, que l'inoculation bien faite préserve 98 animaux sur 100, et que les pertes, à la suite de cette opération, se réduisent à 1.10 0/0.

Ces deux objections n'ont donc plus aucune valeur : la statistique bien faite et bien observée, ainsi que l'expérience raisonnée, sont des arguments sans réplique.

Quant à la troisième objection, nous nous bornerons à dire que ceux qui prétendent que l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative ne se soutient pas en principe, en théorie, ne peuvent invoquer à l'appui de leur assertion que les limites de leur esprit, et ne font autre chose qu'un aveu d'impuissance, — comme nous sommes bien souvent obligés de le faire, quand, avec nos moyens d'investigation actuels, nous voulons pénétrer trop avant dans les mystères de la nature. Ces mêmes savants sont-ils plus à même, par exemple, d'expliquer les phénomènes de l'inoculation de la rage, de la peste bovine, ou du piétin du mouton, affection des pieds que l'on peut inoculer à l'oreille et qui devient préservative ?

Du reste, en regard des quelques personnes qui font cette objection, il existe un grand nombre de savants rëgnicoles et étrangers, qui admettent et même expliquent — au point de vue de la science — l'inoculation de la pleuropneumonie aux mêmes titres que celle du vaccin, de la clavelée, du typhus contagieux de l'espèce bovine, etc. Nous citerons parmi eux MM. Didot, directeur de l'école vétérinaire de Bruxelles ; Bouley, professeur à l'école impériale vétérinaire de Paris ; Sanson, vé-

térinaire et secrétaire adjoint de la Société impériale et centrale de médecine vétérinaire de France ; Prince, directeur de l'école impériale vétérinaire de Toulouse ; Ponza, docteur en médecine, etc., le plus ardent propagateur de l'inoculation en Italie ; Corvini, professeur à l'école vétérinaire de Milan ; le docteur Strada, président du comité médical des Etats Sardes ; Mazzini, vétérinaire, secrétaire du même comité ; Marozzi, président de la chambre de commerce de Pavie ; Saglio et Vidari, secrétaires de la même chambre ; Ercolani et Lessona, professeurs à l'école vétérinaire de Turin ; Wellenberg, directeur à l'école royale vétérinaire d'Utrecht ; Jennes, professeur à la même école ; Ulrich, professeur à l'école d'agriculture de Mœglin ; Sticker, vétérinaire départemental à Cologne, etc., etc.

Voilà certes des noms qui font autorité dans la science, qui y occupent même les premiers rangs, et qui cependant acceptent notre système comme ayant des bases scientifiques suffisantes.

Dans tous les cas, n'est-il pas surabondamment prouvé, par les deux documents mêmes qui nous occupent : 1° que la pleuropneumonie épi-zootique est une affection contagieuse ; 2° qu'elle n'atteint qu'une seule fois les mêmes individus ; et 3° qu'elle possède un agent fixe de transmission (virus) doué de la propriété affective et organique, c'est-à-dire, transmissible, donnant naissance à des résultats organiques généraux, et ne manifestant son action sur l'organisme qu'après un temps d'incubation. Et en effet, ces trois circonstances ne suffisent-elles pas à tout homme initié aux sciences médicales pour qu'il puisse se rendre compte scientifiquement de la possibilité et de la réalité de l'inoculation préventive de la pleuropneumonie ?

Voici d'ailleurs comment s'exprime à ce sujet M. le docteur Daumerie, page 476 du rapport fait au nom de la Société centrale d'agriculture de Belgique, et dont les conclusions figurent ci-après :

« Au point de vue de la théorie, de la science, l'efficacité de l'inoculation d'après le procédé de M. le docteur Willems, ne présente rien qui outre-passe notre intelligence médicale ; nous dirons plus, en nous basant sur des analogies, il ne nous répugne nullement d'y avoir confiance. En effet,

l'expérience et l'observation médicales nous enseignent que certaines maladies n'attaquent régulièrement l'espèce humaine qu'une seule fois dans le cours de la vie ; tels sont la variole, la rougeole, la scarlatine, le typhus, etc. Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même avec le bétail ? D'un autre côté, la vaccine, en amenant des symptômes qui ont de l'analogie avec ceux de la petite vérole, préserve de cette dernière maladie au moins temporairement ; des auteurs ont aussi prétendu exempter de la fièvre scarlatine par l'inoculation de l'épiderme désquamé ; dans le XVIII^e siècle on a tenté de préserver l'espèce bovine du typhus en inoculant des parties de liquides extraits des organes infectés.

« L'inoculation par le procédé du docteur Willems, appliquée aux bêtes bovines, n'a donc rien, théoriquement parlant, que repoussent à *priori* la science et l'analogie. Dans le domaine de la pratique un grand pas a été fait ; vous pourrez vous en convaincre, Messieurs, lorsque vous aurez sous les yeux les opinions et les renseignements qui militent pour ou contre le nouveau système. »

La publication simultanée des deux documents belges donne donc une confirmation éclatante à la valeur prophylactique de l'inoculation ; on peut dire qu'ils tranchent la question dans notre pays et corroborent singulièrement les rapports de l'étranger. Il détermineront, sans nul doute, tous les agriculteurs et tous les détenteurs de bétail, qui sont menacés par le fléau, à se servir, avec une confiance entière, d'un système destiné à les affranchir d'un tribut onéreux, qui était imposé depuis trop longtemps à l'agriculture « cette mamelle nourricière des nations, » comme dit Sully.

II.

Le sixième rapport de la Commission instituée près du Ministère de l'intérieur, pour l'étude de l'inoculation de la pleuropneumonie est, dans ses conclusions, à peu près la répétition de tous les rapports précédents.

Il est divisé en trois parties :

- 1° Faits recueillis en Belgique par la Commission ;
- 2° Faits recueillis à l'étranger ;
- 5° Conclusions.

Les faits d'inoculation recueillis en Belgique, très-nombreux, sont fournis pour la plupart par MM. les vétérinaires ; et il est à remarquer que les faits favorables à notre système sont en infiniment plus grand nombre que ceux qui lui sont contraires. Les premiers occupent *vingt-sept* pages, tandis que les faits positivement défavorables n'en occupent que *trois*.

Pour ce qui concerne les faits recueillis à l'étranger, ils sont relatifs aux Pays-Bas et à la Bohême. Quant aux conclusions elles sont plutôt défavorables à l'inoculation, et exprimées en partie sous forme dubitative.

Voilà le résumé du dernier rapport de cette Commission, instituée en avril 1852 et *réorganisée* en 1855 avec ses éléments primitifs, systématiquement hostiles à l'inoculation. Après neuf années, elle n'a pas fait avancer la question d'un pas, et sa conclusion dernière aboutit encore au doute, dans lequel, pensons-nous, elle est destinée à rester.

Mais si telle est l'opinion de l'élément *théorique*, de l'élément ancien

de la Commission, il n'en est pas ainsi des nouveaux membres introduits dans son sein en 1854. Ceux-ci, forts de leurs convictions, et admettant les faits signalés dans le rapport, ont protesté énergiquement contre l'étrange argumentation de leurs collègues, et ont formulé des conclusions vraiment en harmonie avec le contenu du rapport, et *diamétralement opposées* aux conclusions de la majorité. — Elles ont été publiées officiellement en même temps que ces dernières, circonstance qui mérite d'être constatée.

Ces contre-propositions ont été adoptées par *trois* membres praticiens, — figurant parmi les plus grands industriels de la Belgique et ayant des capitaux très-considérables engagés dans cette question, — contre *quatre* autres membres formant la majorité, dont trois professeurs de l'école vétérinaire et un médecin (1).

Pour achever de donner une idée du caractère des moyens employés par la majorité de la Commission contre l'inoculation, nous croyons nécessaire de mentionner ici une lettre que nous avons été forcé d'adresser à M. le ministre de l'Intérieur, sous la date du 23 décembre dernier, pour lui dénoncer une *suite d'erreurs* tellement graves, tellement flagrantes que l'on a peine à croire que l'on ait pu à ce point, dans un document officiel, égarer le public et le Gouvernement.

C'est ainsi que le rapporteur de la majorité, en analysant *le rapport sur les expériences faites dans la Hollande méridionale*, dit que presque tous les troupeaux inoculés *n'étaient pas infectés*; tandis que le document néerlandais officiel, p. 45, affirme *qu'ils étaient infectés*. Le rapporteur ajoute encore : « Que le rapport ne donne pas non plus le nombre » des bêtes non inoculées, ni le nombre de cas de maladie observés » sur ces bêtes; et pourtant sans ces données, dit-il, on ne peut tirer » aucune conclusion, » tandis que, le document néerlandais dit tout à fait le contraire, à la page 42 :

« Comme déjà il a été constaté, y est-il dit, dans le précédent rapport,

(1) La majorité était composée de MM. Thiernesse, Verheyen, Delwart et Crocq; la minorité de MM. Vanvinckeroye, Platel et Wittouck.

» le chiffre des cas de pleuropneumonie après l'inoculation est si minime, qu'on ne peut guère le comparer à celui des cas de maladie qui surviennent chez les animaux non inoculés; car le premier ne dépasse pas 8 à 10 0/0, tandis qu'on peut évaluer les cas de pleuropneumonie chez les animaux non inoculés de 60 à 70 0/0.»

« Dans les deux cas, la vertu préservative de l'inoculation se trouve donc confirmée. »

Voilà comment un document officiel est tout d'abord défiguré par la majorité de la Commission !..

Mais c'est surtout dans l'analyse du rapport néerlandais sur les inoculations en Frise, faite par M. Verheyen, que la vérité reçoit les plus graves atteintes, car il est dit à la page 76 : « Quoiqu'il en soit, acceptons le fait tel qu'il est présenté. Les inoculations ont été pratiquées sur 276 troupeaux non infectés, d'un effectif de 4,931 têtes. La pneumonie a envahi 80 de ces troupeaux et atteint 1650 bêtes, soit 1 bête sur 4 et une fraction. »

Or, dans le rapport néerlandais, à la page 10, le chiffre de 1650 se réduit à 140 !

Puis des chiffres importants sont omis, tels que celui de 893 animaux non inoculés, qui se trouvaient parmi les inoculés, et dont 158 devinrent malades.

Dans une citation subséquente, le chiffre de 1475 animaux non inoculés a été encore écarté.

Tous ces chiffres, tantôt *inexact*s, tantôt *écartés*, ces points de comparaison omis ont été signalés *in extenso* à l'attention du Gouvernement; et nous trouverons peut-être un jour l'occasion, en publiant cette lettre, d'édifier plus amplement le public sur les procédés inouïs dont se sert la majorité de la Commission pour combattre notre système; mais on peut dès maintenant suffisamment apprécier combien nous avons toujours été fondé à nous inscrire en faux contre les rapports de cette fraction de la Commission.

Du reste, il est bon que tout le monde sache que l'opposition qu'a rencontrée l'inoculation en Belgique, est le fait d'une seule individualité,

active, tapageuse, ne reculant devant rien pour satisfaire une animosité née d'un orgueil blessé. Cette individualité glisse sa prose partout et sous toutes les formes ; mais ce qu'il y a de déplorable c'est de voir des corps, qui ont mission de rechercher avant tout la vérité, des documents qui devraient subir un contrôle sévère, se faire les instruments de ces mesquines passions, les échos de ces erreurs inconcevables. Ceci, nous regrettons de le dire, peut s'appliquer au Conseil supérieur d'agriculture, dont le Bulletin (Tome XIII ; 2^e partie, 1861, p. 114) renferme des assertions tellement inexactes, tellement absurdes, qu'il suffit d'appeler l'attention sur elles pour en faire justice complète.

Nous ne disons pas ceci à titre de récriminations ; mais nous voulons qu'on soit édifié sur la valeur de certaines choses publiées en Belgique contre l'inoculation ; nous voulons également établir que le succès de celle-ci est d'autant plus éclatant que les moyens employés pour la combattre ont été plus violents et plus injustes ; et les paroles suivantes de M. Bouley, que nous rencontrons dans le *Recueil de médecine vétérinaire* de Paris, n^o de décembre 1860, trouvent ici leur juste application : « Il faudrait en finir cependant, dit-il, avec ce système qui consiste à affirmer des choses qu'on sait inexactes, pour se faire, de ces affirmations, des armes contre ceux avec qui on discute. Le désir d'avoir raison, si ardent qu'il soit, ne doit jamais faire oublier les égards que l'on doit toujours à la vérité. »

Ces remarques faites, voici les conclusions du rapport de la minorité de la Commission gouvernementale, lesquelles empruntent nécessairement, à la position de ceux qui les ont formulées, une autorité que ne peuvent avoir celles de l'autre fraction :

« Donc, en présence des faits mêmes enregistrés dans le nouveau rapport de la Commission, et de ceux que nous y avons ajoutés, nous ne pouvons que persévérer dans l'opinion déjà émise lors de la publication du dernier rapport officiel, relativement à la valeur prophylactique et économique de l'inoculation, quoique ces faits soient appréciés et interprétés d'une manière différente par nos honorables collègues de la Commission.

» Nous nous estimons, par contre, heureux de nous trouver sur ce point

d'accord avec l'opinion publique, avec les hommes compétents de tous les pays, les savants, les vétérinaires et détenteurs de bétail qui pratiquent l'inoculation et en ont suivi de près les résultats ; avec la Société centrale d'agriculture de notre pays, et enfin avec toutes les Commissions officielles étrangères qui se sont occupées de cette importante question.

» Aussi voyons-nous avec satisfaction, en Belgique comme à l'étranger, partout où sévit la pleuropneumonie, que le système d'inoculation s'introduit lentement dans la pratique et se vulgarise, comme la vaccine, et que tous ceux qui l'ont une fois mis en usage, ne veulent plus s'en passer.

» De tout ce que nous venons de dire, et des faits contenus dans le rapport même, découlent directement les conclusions suivantes, qui diffèrent essentiellement de celles formulées par M. le rapporteur :

» 1° L'inoculation bien pratiquée est, en général, une opération inoffensive, et les sinistres produits par elle se présentent en proportion minime. Cependant elle doit, pour jouir de cette inocuité, être pratiquée dans une saison convenable ;

» 2° En Belgique, la pleuropneumonie a subi une recrudescence pendant les années 1858 et 1859, surtout dans la province de la Flandre orientale, où, comme dans d'autres parties du pays, elle règne épizootiquement ;

» 3° La manifestation de cette recrudescence est en rapport avec l'inoculation, c'est-à-dire que la pleuropneumonie a principalement sévi sur les points de la Belgique et dans les étables où l'inoculation n'a pas été pratiquée ;

» 4° En Frise, d'après le dernier document officiel que nous connaissons sur les inoculations faites dans cette contrée, « l'inoculation s'est montrée *suffisante*, comme partout ailleurs, pour arrêter les progrès du fléau. » (Conclusion du rapport officiel.)

» 5° Tous les documents étrangers, relatifs à l'inoculation, analysés dans le rapport, sont favorables à l'inoculation ;

» 6° Dans quelques cas rares, la pleuropneumonie s'est développée après une inoculation suivie de succès et parfois même assez longtemps après ;

» 7° Les phénomènes locaux de l'inoculation et ceux de la pleuropneumonie peuvent se développer simultanément avec une égale intensité ;

» 8° La pleuropneumonie peut atteindre, mais très-exceptionnellement, deux fois la même bête ;

» 9° L'inoculation pourrait, d'après les expériences *d'un seul* vétérinaire, être pratiquée avec succès sur des bêtes déjà inoculées une première fois avec succès. D'autres expérimentateurs disent le contraire ;

» 10° L'inoculation, pas plus que la vaccine, n'est un préservatif *absolu* contre la pleuropneumonie épizootique des bêtes à cornes. Cependant, « elle possède, comme le dit la Commission gouvernementale française, une vertu préservative ; elle investit l'organisme du plus grand nombre des animaux auxquels on la pratique, d'une immunité qui les protège contre la contagion de cette maladie pendant un temps encore indéterminé. » Et, d'après les expressions de la Commission gouvernementale néerlandaise, « l'inoculation est, jusqu'au jour d'aujourd'hui, le remède le plus efficace connu dans la médecine vétérinaire à opposer aux ravages de la pleuropneumonie. »

» Les conclusions qui précèdent, modificatives de celles du rapport, découlent directement des faits contenus dans ce même rapport. Elles sont parfaitement en harmonie avec tout ce que nous avons observé pendant une pratique de huit années, et avec tout ce qui nous a été communiqué à ce sujet.

» Par conséquent, en notre qualité de membres de la Commission belge de la pleuropneumonie, nous croyons impérieusement de notre devoir, dans l'intérêt de l'industrie agricole et de tous ceux qui sont financièrement engagés dans cette question, de recommander la pratique de l'inoculation sur le bétail suspect ou déjà visité par le fléau, lequel fait chaque année subir à notre pays des pertes incalculables, dont on pourra ainsi désormais prévenir le retour. »

III

Peu de temps après la publication du rapport de la Commission belge, un autre document a été mis au jour : c'est le rapport de la Société centrale d'agriculture, relatif à l'enquête ouverte par elle sur les moyens préservatifs et curatifs de la pleuropneumonie.

La Société centrale d'agriculture, composée de près de deux mille membres, s'était déjà occupée de l'importante question de l'inoculation dès 1854, quand, en 1860, — témoignant de toute sa sollicitude pour l'agriculture belge surtout, qui perd annuellement au moins deux millions de francs, par suite de la pleuropneumonie, car les pertes reconnues officiellement pour bestiaux abattus, s'élevaient à elles seules à un demi million par an, — elle désigna une Commission spéciale, laquelle, sur la proposition de l'honorable M. T'Kint de Naeyer, ancien représentant, institua une enquête sur les moyens propres à combattre la pleuropneumonie, et envoya des circulaires à tous ses membres, regnicoles et étrangers, au Gouvernement, aux Comices agricoles, etc. (1)

Aujourd'hui cette Société nous donne les résultats de ses recherches par l'organe de son vice-président, M. Daumerie, membre de l'Académie de médecine, dans un rapport savamment et consciencieusement élaboré, qui a été adopté à l'unanimité dans la séance du 11 février dernier.

« Ce rapport, dit M. A. Sanson, vétérinaire très-distingué, dans le

(1) Cette commission était composée de MM. Daumerie, T'Kint de Naeyer, Verheyden et Cloquet.

Recueil de médecine vétérinaire de Paris, n° de février dernier, est d'une très-grande importance et destiné à faire la lumière sur la valeur réelle du procédé d'inoculation, contre lequel il n'a guère été produit, jusqu'à présent, que des raisonnements peut-être un peu trop inspirés par la passion. En présence du spectacle offert depuis quelques années par la Commission officielle chargée en Belgique de l'étude de cette question, la Société centrale d'agriculture a rendu un service de premier ordre en ouvrant en Europe cette enquête. »

Le rapport de la Société centrale d'agriculture relate environ cent mille faits d'inoculation bien observés, (98,093) et traite des réponses faites aux diverses questions posées, et dont voici le résumé :

a) La pleuropneumonie s'est montrée dans notre patrie pour la première fois en 1826; dans d'autres pays elle a sévi avant, et surtout après cette époque. M. le professeur Corvini prétend même qu'on l'a observée dans la Lombardie dès 1750 ;

b) Tous les remèdes possibles, rationnels et empiriques, même les plus opposés, ont été employés pour combattre cette cruelle épizootie; tels que les saignées, les émollients, les drastiques, les purgatifs, le nitrate de potasse, la gentiane, le sulfate de fer, le tartre émétique, le calomel, le camphre, le sel, la térébenthine, l'éther, le soufre, etc.

Puis les sétons, les vésicatoires, les fumigations de chlore, toutes les prescriptions d'une bonne hygiène, l'isolement, l'abatage, le cordon sanitaire, etc.

Ces remèdes n'ont produit que des résultats presque toujours négatifs.

c) Tous les correspondants sont d'accord pour reconnaître à la pleuropneumonie un caractère éminemment contagieux ;

d) Un nombre considérable d'expérimentateurs ont fait usage de notre procédé d'inoculation, comme le prouve le chiffre de 86,149 inoculations faites avec succès, et 11,944 sans succès ;

e) La perte des animaux morts à la suite de l'inoculation s'élève à 4, 40 0/0, et les mutilations de 8 à 10 0/0 ;

f) Le chiffre des animaux qui ont contracté la pleuropneumonie après l'inoculation est de 1, 25 0/0 ;

g) Les animaux *non-inoculés* soumis à l'influence épizootique deviennent malades dans la proportion de 35 0/0 ;

h) Plusieurs correspondants ont fait usage du sel, dont quelques uns disent s'être bien trouvés, tandis que la plupart lui contestent toute efficacité ;

i) Enfin la valeur prophylactique de l'inoculation est généralement admise et proclamée, à l'exclusion de tout autre remède.

« Voilà, Messieurs, ajoute l'honorable rapporteur, le résumé de l'enquête que vous avez instituée. Votre Commission s'est efforcée d'y mettre la plus grande exactitude possible, écartant toute idée préconçue. Dans le travail analytique que nous venons de faire, nous avons laissé parler les personnes, les faits et les chiffres. »

Enfin ce document conclut dans les termes suivants :

1° L'efficacité de l'inoculation, d'après le procédé du docteur Willems, comme moyen préservatif de la pleuropneumonie exsudative de l'espèce bovine, semble, d'après l'enquête, ne plus offrir de doute aujourd'hui.

2° Il est du plus haut intérêt pour l'agriculture et pour l'humanité que des efforts sérieux et constants soient faits pour sa propagation ; surtout les médecins vétérinaires, la presse et toutes les associations agricoles doivent être appelés à lui prêter leur puissant concours.

3° Il incombe au Gouvernement d'encourager les applications de cette utile découverte par tous les moyens dont il dispose, comme il n'a cessé de le faire pour la vaccine. Il pourrait même couvrir les pertes subies par l'opération, à l'instar de ce qui se pratique dans certaines provinces du royaume des Pays-Bas.

